MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=-=-=-

Nombre de Membres En exercice : 11 Présents : 7

SEANCE DU 25 JUIN 2024

Pouvoirs : 2 Absents excusés : 4

Qui ont pris part à la délibération : 09

=-=-=

L'an deux mil vingt-quatre et le 25 du mois de juin à 18 h 30, le conseil d'administration du C.C.A.S. de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

Présents: Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - Conseillers municipaux - Mme MAIS - Mars MARECHAL Mars ROURE - Mars R

Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Membres

Pouvoir: M. VINCENT à Mme VIENOT - Mme PECHARD à Mme ROURE

Absents excusés: M. VINCENT - Mme SAUQUET - M. CALMET - Mme PECHARD

<u>1 - PRISES EN CHARGE RESTAURANT SCOLAIRE - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE</u>

Madame VIENOT, Vice-présidente du conseil d'administration du C.C.A.S. rend compte à l'assemblée que, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée pour l'attribution des prestations d'aide sociale facultative d'un montant inférieur à 500 €, une prise en charge a été accordée aux personnes en difficulté suivantes :

- ✓ Mme X pour son enfant scolarisé à l'école élémentaire de l'Orée du Bois :
 - la prise en charge de la facture de février 2024 d'un montant de 59.75 € réglée par chèque CCAS à l'ordre du Trésor Public.
- ✓ M. X, pour ses enfants scolarisés à l'école élémentaire Louis Clément :
 - la gratuité du 1^{er} avril au 05 juillet 2024.

Le conseil d'administration délibérant.

- OUI l'exposé de Madame VIENOT, Vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'Action Sociale et des Familles;

PREND ACTE

 Que les diligences relatives à la mise en œuvre de la délégation d'attribution de prestations d'aide sociale facultative consentie par le conseil d'administration à Monsieur le Président et à sa Vice-présidente ont bien été effectuées conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme, le 26 juin 2024.

Signé : La Vice-présidente Véronique VIENOT